



Encaissement de dividendes versés par une sep tout en niant son

Par **bobonne**, le **30/03/2011** à **13:03**

Bonjour,

Pouvez-vous me dire si le fait d'accepter et d'encaisser les dividendes versés par une Société vaut reconnaissance de l'existence de cette Société.

Il s'agit d'une S en participation qui gèrent des biens immobiliers. Elle a été prolongé à la majorite - i associé. Celui ci conteste son existence mais encaisse les dividendes qu'elle verse aux associés donc à lui.